



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johan Pain (EàG) et consorts : « *Pourquoi l'injuste décision de de la CPCL ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les membres de la Municipalité siégeant au Comité de la CPCL interviennent dans les meilleurs délais pour convaincre celui-ci de revenir sur sa décision de repousser à la fin du mois le versement des retraites à leurs bénéficiaires, ou de prévoir des modalités de versements différenciées suivant les situations, en particulier aux pensionné.e.s disposant de rentes modestes. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :



Le secrétaire :